



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 14/09/2021

Compte-rendu affiché le 22/09/21

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Anne DEMOND.

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Marcel GOLBERY ; Dominique LARGE ; Jean-Luc PAYS ; Marine BOISSIER ; Patrice LANGIN ; Anne DEMOND ; Max SEBASTIEN ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Nora BELATTAR ; Thierry DUCHAMP ; Eliane CHAPON ; Marjorie MERCIER ; Maryse MICHAUD ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

Roger MAJDALANI a donné procuration à Dominique LARGE
Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Marine BOISSIER
Jacques ROS a donné procuration à Wilfrid COUPE
Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Johnny CARNEVALI
Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Eliane CHAPON
Marion LECLERE a donné procuration à Marjorie MERCIER
Alain DONJON a donné procuration à Marlène BONTEMPS
Oihiba DRIDI a donné procuration à Sandrine BELMONT
Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Bernard JAVAZZO
Pierre-Marie MAUXION a donné procuration à Bernard JAVAZZO

ABSENTS :

Anissa HIDRI

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Compte-rendu au conseil municipal des actes de gestion accomplis par le Maire en vertu de la délibération du 9 juin 2020

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 32 sans participation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des actes de gestion.

2 - arrêté préfectoral portant autorisation environnementale concernant l'aménagement par la Métropole de Lyon de la ZAC du Vallon des Hôpitaux de Saint-Genis-Laval, pour information

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 32 sans participation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du porté à connaissance de l'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale concernant l'aménagement, par la Métropole de Lyon, de la zone d'aménagement concerté du Vallon des hôpitaux sur la commune de Saint-Genis-Laval.

3 - Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le CDG 69 dans le cadre d'une convention unique

Rapporteur: Madame MICHAUD

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'adhésion à la convention unique du CDG 69 pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 3 années renouvelable une fois par tacite reconduction et dit que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le cdg69 et relatives aux missions visées.

CHOISIT D'ADHÉRER aux missions suivantes :

Nom de la mission	Tarif	Nombre de jours estimés	Nombre d'agents concernés	Montant annuel
Mission de médecine professionnelle et préventive	80 € / agent concerné		173 titulaires	13 840 €
Mission de médecine statutaire et de contrôle	€		173 titulaires	1279 € en 2019
Mission d'inspection	€ / jour d'intervention	4 (pour collectivités de 151 à 250 agents)		Coût imputé sur la cotisation additionnelle . (Journée supplémentaire : 460€)
Mission de conseil en droit des collectivités	5000 € / an			5000 €
Mission d'archivage pluriannuelle	315 €/ jour d'intervention	30		9450 €
Mission en matière de retraite	Entre 35 et 70 € / dossier (selon le type de dossier)			
Mission d'intérim	Remboursement au CDG du salaire brut + charges patronales + commission de frais de gestion de			

	6,5 % du salaire de l'agent et des charges patronales afférentes			
--	---	--	--	--

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention unique ainsi que ses annexes et tous les documents y afférents.

DIT que les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais sont prévus au budget.

4 - Rapport des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 4 abstentions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE les actions précédemment citées pour répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes.

POLE FAMILLES & EDUCATION

5 - Renouvellement convention médecin de crèche

Rapporteur: Madame LARGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et le Docteur Emilie BENEFICE-FARON,

valable du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus chapitre 011 article 6228

6 - Analyse de la Pratique Professionnelle crèche Pré-en-Bulle
--

Rapporteur: Madame LARGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et Isabelle JANNAUD, valable du 1^{er} septembre 2021 au 31 juillet 2022, et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif de la collectivité.

ADMINISTRATION GENERALE

7 - Ouverture d'une boutique éphémère au 73, rue Roger Salengro 69310 PIERRE-BENITE

Rapporteur: Madame COMTE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'ouverture d'une boutique éphémère dans le local sis 73, rue Roger Salengro à 69310 Pierre-Bénite.

FIXE les tarifs de location à 25 € pour une semaine, 50 € pour deux semaines et 100 euros mensuels, et le montant du dépôt de garantie à 500 €.

APPROUVE le dossier de candidature valant convention d'occupation précaire et la demande de réservation que devront signer les professionnels désirant louer la boutique éphémère.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les professionnels et tous les actes s'y rapportant.

8 - Avis sur le projet d'implantation de la société SYMBIO, unité de production de piles à combustible et d'un centre de Recherche et Développement (R&D) Quai Louis Aulagne à SAINT-FONS

Rapporteur: Monsieur PAYS

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 4 contres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet SYMBIO décrit ci-dessus.

FIN DE SÉANCE À 19H24

-----0000000-----